

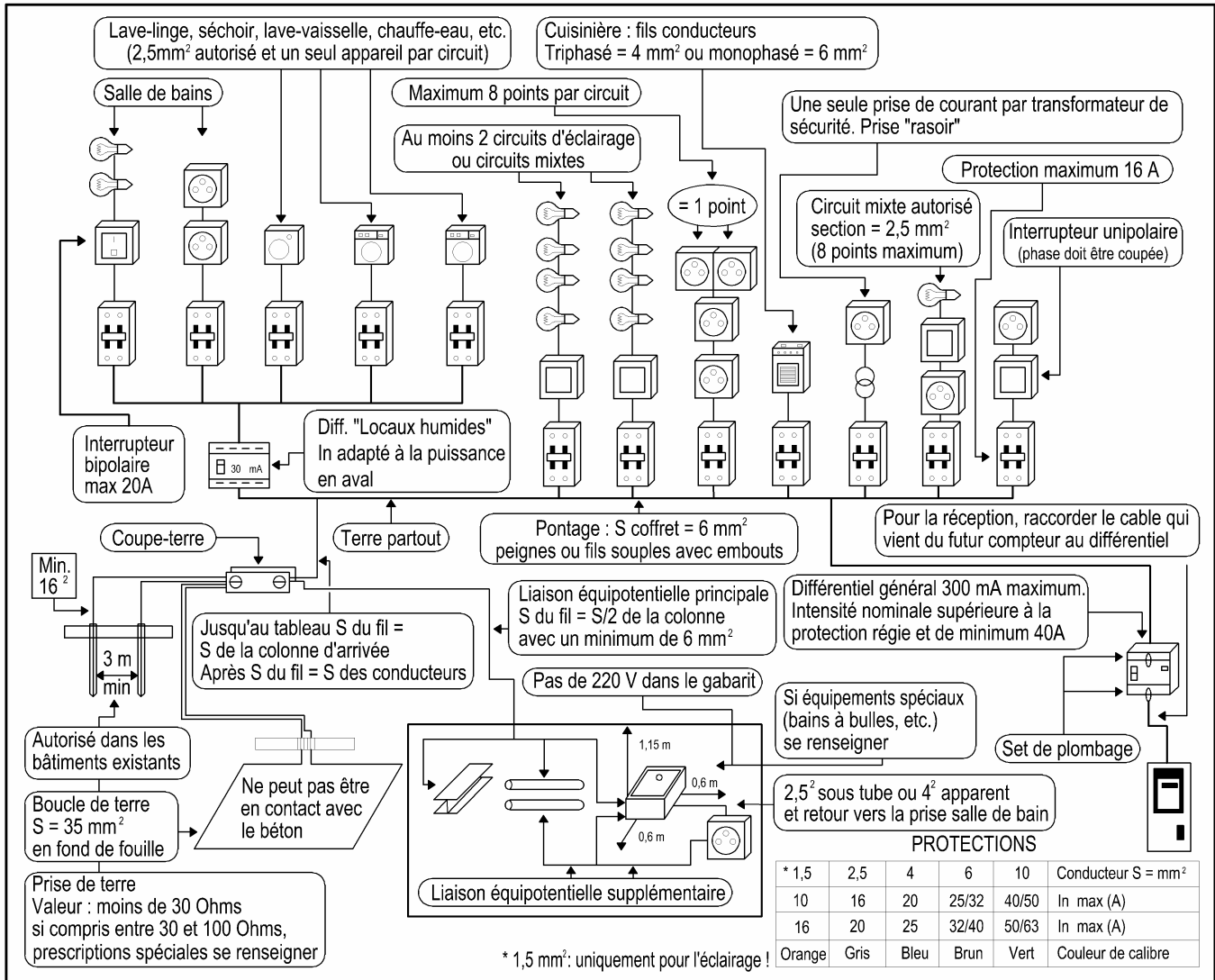
Bruxelles : Bd S. Dupuis, 243/2  
Anvers : Noorderlaan, 87  
Liège : Square des Conduites d'Eau, 2  
Libramont : Rue du Routeu, 25

B-1070 Bruxelles  
B-2030 Antwerpen  
B-4020 Liège  
B-6800 Libramont

Tél. : 02.411.60.35 Fax : 02.411.38.70  
Tél. : 03.545.48.84 Fax : 03.545.48.89  
Tél. : 04.365.62.71 Fax : 04.366.14.93  
Tél. : 061.68.91.11 Fax : 061.68.91.12

e-mail : sgs.brussels.sgsbn@sgs.com  
e-mail : sgs.antwerp.sgsbn@sgs.com  
e-mail : sgs.liege.sgsbn@sgs.com  
e-mail : sgs.libramont.sgsbn@sgs.com

## Prescriptions RGIE Installations électriques BT résidentielles



**Avertissement :** Ce document est un résumé des prescriptions du RGIE.  
Toujours se référer au RGIE et aux prescriptions du distributeur local d'énergie électrique.

Pour tout renseignement d'ordre technique ou commercial, veuillez nous contacter à l'un de nos sièges.

Le RGIE édité par les Editions de la Chambre de Commerce et d'Industrie en partenariat avec SGS Bureau Nivelles peut être commandé à :



Editions de la Chambre de Commerce et d'Industrie S.A.  
Luca Venanzi, Editeur  
Esplanade de l'Europe, 2 à B-4020 LIEGE  
Tél. : 04.344.50.88 - Fax : 04.343.92.67  
e-mail : lvenanzi@ccilg.be - www.ecci.be

Member of the **SGS Group (Société Générale de Surveillance)**

Réception d'appareils à vapeur - Appareils de levage et accessoires - Réservoirs sous pression - Essoreuses -  
Contrôles non destructifs - Essais de laboratoire - Thermographie - Electricité H.T. & B.T. - Prévention incendie.

**Points essentiels à respecter (non exhaustifs) (RGIE art. 1 à 275).**

- L'intensité nominale du différentiel général doit être supérieure ou égale à l'intensité nominale du disjoncteur de branchement, de minimum 40 A, de type A.
- Le différentiel général a une sensibilité maximale de 300 mA.
- Les pontages au niveau de l'alimentation des disjoncteurs et/ou bases fusibles dans le coffret doivent avoir une section adaptée à l'intensité nominale du disjoncteur de branchement avec un minimum de 6 mm<sup>2</sup>.
- Les pontages au niveau de l'alimentation des disjoncteurs et/ou bases fusibles dans le coffret réalisés en fils souples doivent être pourvus d'embouts sertis.
- L'utilisation de conducteur repéré par la combinaison vert/jaune comme conducteur actif est interdite.
- La valeur de dispersion de la prise de terre est de maximum 30 ohms.
- Le conducteur de protection PE (terre) doit être distribué avec tous les circuits : éclairage, prise, ...
- Le conducteur neutre doit être repéré par la couleur bleue.
- Dans les circuits bipolaires à neutre distribué, l'interrupteur doit toujours couper la phase.
- La liaison équipotentielle principale doit relier les canalisations d'eau, de chauffage, de gaz, ..., les canalisations d'autre nature, les éléments métalliques de la structure (poutre, escalier métallique, ...) au coupe-terre et être réalisée en minimum 6 mm<sup>2</sup>.
- La liaison équipotentielle supplémentaire doit relier les éléments métalliques de la salle de bain ou de douche (baignoire, chauffage, bornes de terre des prises, ...) soit à la borne de terre d'une prise de la salle de bain, soit au coupe-terre, soit au bornier de terre du coffret BT et être réalisée soit en minimum 2,5 mm<sup>2</sup> protégé (sous tube), soit en minimum 4 mm<sup>2</sup> en pose apparente.
- Les différentiels installés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 doivent porter le marquage "22,5 kA<sup>2</sup>s 3000 A".
- L'interrupteur de la salle de bain doit être bipolaire (dans tous les cas).
- Les locaux "humides" (salle de bain, de douche) et les circuits d'eau (lave-vaisselle, lessiveuse, séchoir, ...) doivent être protégés par un différentiel de sensibilité de maximum 30 mA distinct du différentiel général.
- La colonne d'alimentation (liaison entre différentiel et compteur) doit avoir une section minimale de 4 x 10 mm<sup>2</sup> et être d'un seul tenant. Le conducteur principal de protection (liaison entre le coupe-terre et le bornier de terre du tableau) est séparé de la colonne d'alimentation.
- Le conducteur de terre (liaison entre la (les) prise(s) de terre et le coupe-terre) doit avoir une section minimale de 16 mm<sup>2</sup>.
- Le conducteur principal de protection (liaison entre le coupe-terre et le bornier de terre du tableau) doit avoir une section égale à la moitié de la section du plus gros départ avec un minimum de 6 mm<sup>2</sup>.
- La section des conducteurs doit être adaptée aux dispositifs de protection contre les surintensités installés (voir tableau ci-dessus).
- Les volumes de la salle de bain ou de douche doivent être respectés : type de matériel électrique autorisé, type de canalisation autorisée, ...
- Le différentiel général doit être pourvu de cache-bornes (set de scellement) afin de permettre à l'organisme agréé de sceller les bornes d'entrée et de sortie du différentiel.

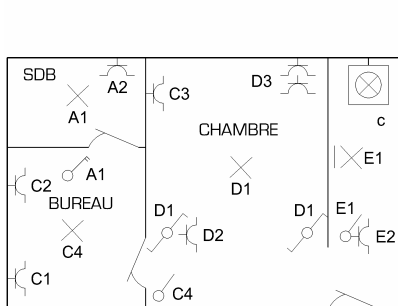
**Dérogations applicables aux installations électriques antérieures au 1.10.1981 pour lesquelles un renforcement de compteur est demandé (art. 276 à 279 RGIE).**

- La partie ancienne de l'installation doit être en bon état et conforme aux réglementations ou règles de l'art de l'époque.
- Le différentiel général peut être de type AC, d'une intensité nominale inférieure à 40 A et sans possibilité de scellement (cache bornes).
- Le coffret BT peut comporter des porte-fusibles sans éléments de calibrage.
- Des conducteurs existants d'une section de 1 mm<sup>2</sup> peuvent être maintenus en service pour autant qu'ils soient protégés par des fusibles de 6 A ou un disjoncteur de 10 A.
- Les conducteurs existants repérés par la couleur jaune ou verte peuvent être maintenus en service.
- Les conducteurs de terre existants repérés par une autre couleur que la combinaison jaune/vert peuvent être maintenus en service.
- Les canalisations électriques existantes disposées à moins de 3 cm de canalisations de toute autre nature peuvent être maintenues en service.
- Les liaisons équipotentielles principales et supplémentaires ne sont pas obligatoires, sauf dans le cas d'ajout d'un circuit tel que lave-linge, séchoir, salle de bain, lave-vaisselle, ...
- Les prises existantes peuvent ne pas être pourvues de broche de terre et/ou de protection enfant.
- Les circuits existants peuvent comporter plus de 8 socles de prises de courant.
- L'installation peut comporter un seul circuit d'éclairage.
- L'installation d'un différentiel complémentaire de 30 mA protégeant la lessiveuse, le lave-vaisselle, le séchoir, ... n'est pas obligatoire si ces circuits sont antérieurs au 1.10.1981. Si ces circuits font l'objet du renforcement de compteur, le différentiel 30 mA est obligatoire.
- L'installation d'un différentiel complémentaire de 30 mA protégeant la salle de bain et/ou de douche n'est pas obligatoire à condition de porter de 0,6 m à 1 m le volume 2 (volume de protection).
- L'éclairage de la salle de bain et/ou de douche peut être commandé par un interrupteur monopolaire si l'interrupteur est à l'extérieur de la salle de bain et si aucune prise n'est commandée par cet interrupteur.
- Les schémas unifilaire et de position sont obligatoires pour la nouvelle partie faisant l'objet du renforcement de compteur. Pour l'ancienne partie, un schéma de position simplifié (sans numéroter les circuits) et un schéma unifilaire reprenant uniquement la protection et la destination des circuits sont nécessaires.

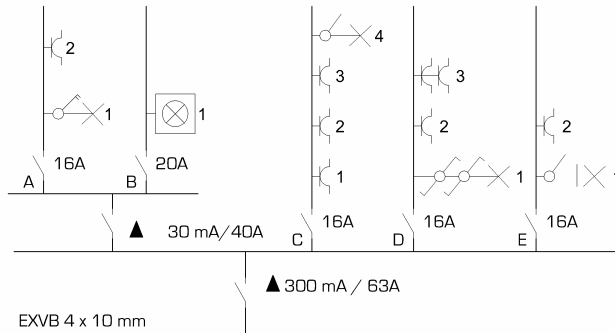
**Schémas unifilaire et de position de l'installation électrique.**

Schéma unifilaire : schéma représentant, entre autre, l'installation électrique fixe grâce à des symboles; la composition des différents circuits et leur interconnexion; le type, la nature, le mode de pose et la section des canalisations; sans tenir compte de la position du matériel électrique. Chaque circuit est identifié par une lettre majuscule et chaque point lumineux et/ou socle de prises de courant par un nombre.

Schéma de position : schéma donnant, au moyen de symboles, la position des différents éléments de l'installation électrique : points lumineux, socles de prises de courant, boîtes de dérivation, tableaux électriques, ...



Exemple de schéma de position



Exemple de schéma unifilaire

DESCRIPTION	SYMBLES	ADRESSE DE L'INSTALLATION	PROPRIETAIRE	INSTALLATEUR	DELEGUE DE L'ORGANISME AGREE
Barre de terre			Nom :	Nom :	Nom :
Coupe-circuit à fusible d'une intensité nominale de 16 A.			Adresse :	Adresse :	
Interrupteur automatique ou disjoncteur			Date :	Date :	Date :
Interrupteur (symbole général)			Signature :	Signature :	Signature :
Interrupteur bipolaire				TVA ou CI :	
Interrupteur deux directions					
Interrupteur deux allumages					
Interrupteur deux directions à tirette					
Interrupteur trois directions (inverseur)					
Socle de prise de courant sans contact pour conducteur de protection sans protection "enfant"					
Socle de prise de courant avec contact pour conducteur de protection avec protection "enfant"					
Socle de prise de courant sans contact pour conducteur de protection avec protection "enfant"					
Point lumineux					
Luminaire à fluorescence					
Bloc d'éclairage de sécurité					
Chauffe-eau à accumulation					
Transformateur					
Bouton-poussoir					
Télérupteur					
Canalisation à n conducteurs					
Canalisation encastrée dans les parois					
Canalisation apparente posée sur une paroi					
Cuisinière électrique					
Lessiveuse					
Séchoir					
Lave-vaisselle					
Frigo					
Sonnerie					
Four électrique					
Appareil électroménager fixe (symbole général)					
Dispositif de protection à courant différentiel résiduel					
Petit disjoncteur calibre de X A.					
Coupe-circuit à fusible de calibre de X A.					
Appareil de chauffage à accumulation					
Appareil de chauffage à accumulation avec ventilateur incorporé					
Appareil de chauffage					